



Résiliation contrat de prévoyance CAP chez AGIPI

Par **HR-130**, le **26/02/2020** à **17:38**

Bonjour

J'ai souscrit à un contrat de prévoyance CAP chez AGIPI avec date d'effet le 3/5/2019.

Face à un service client lamentable, j'ai décidé de résilier mon contrat avec date d'effet le 3/5/2020. Or AGIPI me dit que la résiliation ne peut prendre effet que le 1/1/2021.

Je croyais que la date anniversaire, ici le 3/5, servait de référence pour reconduire tacitement un contrat ou le résilier.

Merci de me dire comment vérifier. Merci de votre aide.

Par **chaber**, le **26/02/2020** à **18:36**

Bonjour

il faut relire les conditions de votre contrat. AGIPI est un contrat groupe d'une très grande compagnie, dont souvent l'échéance anniversaire est fixé à une date précise: 1 janvier pour les uns 1 avril pour d'autres.

Par **HR-130**, le **26/02/2020** à **18:49**

Merci de votre aide!!